



Étudiants, jeunes professionnels, **tous mobilisés avec les travailleurs sociaux le 9 avril pour la reconnaissance de leur bac+3 au niveau II et la revalorisation salariale par le passage en catégorie A/Fonction publique et cadre pour le privé!**

La refonte des grilles statutaires et salariales dans la fonction publique des assistants sociaux, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants et conseillères en économie sociale et familiale, en chantier depuis maintenant plus de 3 ans, est rejetée à l'unanimité par les syndicats.

Lors de la séance du 3 octobre 2012 au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, organisme national de consultation paritaire, le ministère de la Fonction publique a cependant maintenu les projets de reclassement en catégorie B pour les agents titulaires de ces diplômes.

Les grilles statutaires et salariales actuellement en vigueur ont été construites en 1992. Ces grilles (dites intermédiaires « en B+ ») étaient considérées comme transitoires suite aux mobilisations sans précédent des professionnels en 1991 et devaient permettre à terme l'accès à la catégorie A.

Depuis, les pouvoirs publics ont sans cesse repoussé leurs engagements, et cela malgré la réingénierie de ces diplômes à bac+3 intervenue depuis ces dernières années (mise en forme de référentiels d'activité, de compétences, de certifications dont on déduit les référentiels de formations).

Ce n'est finalement qu'en 2011 que la France, dans le cadre de l'application du processus de Bologne, a inscrit ces formations post-baccalauréat dans l'espace européen de l'enseignement supérieur, en leur attribuant 180 crédits européens (ECTS) équivalant au niveau français Licence.

Aujourd'hui plus rien ne devrait s'opposer à l'homologation des diplômes au niveau II et en conséquence le positionnement immédiat des travailleurs sociaux en catégorie A pour le public et cadre pour le privé.

Les nouvelles grilles de la fonction publique qui devraient entrer en vigueur dès la parution des décrets vont ajouter à la perte du pouvoir d'achat cumulée en 20 ans, un tassement et un allongement des carrières et de graves pertes de salaires.

Les étudiants, les jeunes professionnels sont particulièrement concernés, car les décisions prises vont engager leur avenir pour plusieurs années.

Dans les années 1990, les travailleurs sociaux commençaient leur carrière avec un salaire qui équivalait à 1,89% du Smic. Aujourd'hui, c'est 1,1% du SMIC, après une formation de plus en plus exigeante.

C'est tout-à-fait paradoxal alors que dans le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale présenté le 21 janvier dernier, le gouvernement affirme sa volonté de « *refonder le travail social* ». Parmi les actions évoquées figure une « *campagne de promotion des métiers du social* ».

De même, Madame Carlotti, ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre les exclusions, a pu réaffirmer en conclusion de son discours d'introduction à la séance plénière du CSTS (Conseil Supérieur du Travail Social) du 23 janvier dernier que : « *parce que les travailleurs sociaux participent à mettre concrètement en œuvre les principes de la République, ils méritent toute la considération de notre Nation* ».

Le manque de reconnaissance et de valorisation financière de la profession n'est-il pas à mettre en lien également avec la féminisation des métiers et les inégalités salariales qui perdurent entre les hommes et les femmes ?

Au-delà de la reconnaissance salariale, c'est clairement l'avenir du travail social et de la solidarité qui est en jeu. Le travail social est-il une gestion à moindre coût de la pauvreté ou un accès du citoyen à ses droits et un investissement pour la société de demain ?

Il faut permettre aux travailleurs sociaux de se réapproprier la cohérence revendicative de la catégorie A pour la fonction publique et du statut de cadre pour le privé en lien avec la reconnaissance de l'utilité et du sens du travail social.

Les décrets ne sont pas encore parus et le débat n'est pas clos pour les organisations syndicales de la fonction publique territoriale CGT, FSU-SNUCLIAS, Sud Solidaires, Fédération Autonome.

Elles appellent en effet à nouveau, les travailleurs sociaux à se mobiliser afin que le ministère de la Fonction publique respecte les engagements pris en juillet 2012.

L'UGICT-CGT invite les étudiants, les jeunes professionnels à se rapprocher des organisations signataires pour connaître et soutenir les mobilisations dans les territoires le 9 avril et à venir...